

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

28 septembre 1993

Vol. 5 N° 5-6

ISSN 0937-714X

Pages 145-216

- 1. DOCTRINE** **Eric TISTOUNET, Genève**
Améliorations des procédures conventionnelles des Nations Unies en matière de droits de l'homme 145
- 2. JURISPRUDENCE**
- Comité des droits de l'homme de l'ONU, Genève/New York**
- 31. III. 93 – Violation de la liberté d'expression des citoyens québécois anglophones / *McIntyre et al. c. Canada* 156
- Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 16. XII. 92 – Manque d'accès concret et effectif au Conseil d'Etat pour contester la légalité d'un décret de classement d'un site comme pittoresque / *De Geouffre de la Pradelle c. France* 164
- 26. I. 93 – L'exceptionnelle complexité d'une affaire de criminalité économique et le comportement du requérant peuvent justifier une détention provisoire de quatre ans / *W. c. Suisse* 168
- 28. VIII. 92 – Impossibilité de toute confrontation entre l'accusé et la victime / *Artner c. Autriche* 174
- Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 31. III. 93 – Requête du commanditaire de l'assassinat du juge Michel à Marseille pour manque de confrontation avec un témoin à charge déclarée irrecevable / *Girard c. France* 176
- Tribunal fédéral suisse, Lausanne**
- 24. II. 93 – Classement d'une salle de théâtre / droits de caractère civil au sens de l'art. 6 par. 1 CEDH 180
- 3. DOCUMENTATION**
- Heinrich KLEBES, Strasbourg**
Projet de protocole additionnel à la CEDH sur les droits des minorités, adopté par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe / Introduction 184
- 1. II. 93 – Recommandation, texte et exposé des motifs 189, 191
- Andrew DRZEMCZEWSKI, Strasbourg**
Programmes de coopération et d'assistance du Conseil de l'Europe aux pays d'Europe centrale et orientale dans le domaine des droits de l'homme : 1990 – Septembre 1993 ... 193
- Parlement européen, Strasbourg**
- 16. IX. 93 – Accords interinstitutionnels concernant le Traité de Maastricht en régime transitoire ... 214
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
- Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg**
- 6. I. 93 – Refus de l'autorisation préfectorale d'acceptation d'un legs / Requête déclarée recevable (articles 1 Protocole additionnel, 11 et 14 CEDH) / *Union des Athées c. France* 215



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.